

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSJS	Date	20 novembre 2025
Numéro	25.179	Heure	19h57

Auteur-e(s) : Groupe UDC
Titre : Sécurité des mineurs : combler la lacune du REGAE
Contenu : Le Conseil d'État est invité à modifier le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) à son article 14, en exigeant la production de l'extrait spécial du casier judiciaire pour toute personne travaillant dans une structure d'accueil préscolaire ou parascolaire.
Développement (facultatif) : En date du 30 septembre 2025, le Grand Conseil a accepté sans opposition la modification des articles 7, alinéa 1, et 10, alinéa 5, de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), conformément au rapport 24.042. Cette modification législative introduit désormais, et à notre plus grande satisfaction, l'obligation de produire un extrait spécial du casier judiciaire pour l'engagement du personnel enseignant. Cette modification était voulue afin de garantir que les personnes travaillant auprès des mineurs ne soient pas frappées d'interdictions pénales les empêchant d'exercer une activité au contact des enfants. Partant de cette évolution législative dans le cadre scolaire, il apparaît cohérent d'harmoniser les exigences applicables aux autres domaines dans lesquels des professionnels sont régulièrement en contact avec des enfants, notamment les structures d'accueil préscolaire et parascolaire. À l'article 14 du REGAE, il est prévu la production de l'extrait 2 du casier judiciaire destiné aux autorités, ainsi que d'un extrait ordinaire pour les personnes majeures vivant dans les lieux d'accueil. Afin d'assurer une protection cohérente et équivalente des mineurs dans tous les environnements institutionnels, le Conseil d'État est invité à modifier le REGAE à son article 14 en exigeant la production de l'extrait spécial du casier judiciaire pour toute personne travaillant dans une structure d'accueil préscolaire ou parascolaire.
Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Damien Schär		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Roxann Barbezat	Evan Finger	Niels Rosselet-Christ
Loïc Frey	Daniel Berger	Jean-Pierre Brechbühler
Quentin Geiser	Gil Santschi	Jenna Mannino
Jennifer Angehrn	Raymond Clottu	Christiane Barbey